



Affaires personnelles du défunt et testament

Par **Thibaud marie**, le **09/10/2016** à **22:13**

Bonjour,

Je viens d'apprendre le décès d'un ami. Je possède actuellement sa carte bleue ainsi que ses clés de son domicile. Il m'avait mis sur son testament. Mais aucune nouvelles du notaire. Que dois je faire de sa carte bleue et ses clés ? Dois-je les remettre au notaire ? mais je ne connais pas son nom.

Merci de votre aide.

Par **Tisuisse**, le **10/10/2016** à **07:20**

Bonjour,

Vous remettez le tout au notaire, grâce à la carte bancaire, il saura à qui elle appartient et fera le nécessaire.

Par **Thibaud marie**, le **10/10/2016** à **21:40**

Bonjour, merci de votre réponse. La carte et les clés je sais à qui ça appartient. Mon ami me les avait confié. Mais le notaire je ne sais pas qui c'est, comment je peux faire?